

Sujet : [INTERNET] observations EP parc éolien BERNAY ST MARTIN

De : Christian Karpinski <cm.karpinski@gmail.com>

Date : 18/02/2020 12:34

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Madame GARCIA , commissaire enquêtrice

Bonjour Madame,

Je vous prie de trouver ci-joint mes observations relativement au projet éolien de Bernay dont vous conduisez l'enquête publique

Bien à Vous

christian karpinski

— Pièces jointes : —

obs EP éoliennes Bernay 02 2020.pdf

30 octets

février 2020

**ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT
UN PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BERNAY SAINT MARTIN**

Observations de **christian karpinski**, résidant à Nachamps (commune toute proche de celle de BERNAY)

TROP c'est TROP

Bien que favorable au développement de l'éolien dans le cadre de la transition énergétique (j'ai formellement approuvé le projet éolien Nachamps/Courant), je me suis élevé contre l'implantation supplémentaire de 8 éoliennes sur les communes de Bernay- Saint-Martin / Breuil - la - Réorte / Puyrolland et demande que ce nouveau projet de deux machines soit purement et simplement **rejeté**, et ce compte tenu des remarques ci-après.

1. Je me fais à nouveau l'écho des récents propos de M.Bussereau, président du Conseil Départemental, qui, s'agissant des projets éoliens, a dénoncé (en des termes qui lui appartiennent) le franchissement du seuil de l'inacceptable en Charente Maritime et plus spécialement en Vals de Saintonge ; à ma connaissance c'est plus de 400 éoliennes qui sont susceptibles d'être élevées en Vals de Saintonge, Haute Saintonge et Aunis à horizon 2030.

2. En amont de l'appréciation d'éventuels préjudices anormaux et spéciaux par les tribunaux, il est urgent de **prendre en objectif**, dans les territoires non réglementairement protégés au titre de l'environnement et au delà des études favorables de faisabilité, un équilibre paysager et un seuil tolérable de nuisances et de considérer en l'occurrence qu'il est déjà **rompu** en l'état actuel des édifications dans le secteur (implantation excessivement rapprochée de **3 parcs ***) et qu'il le serait **plus gravement** encore en cas d'autorisation de nouveaux projets (celui de Bernay bien sûr mais aussi celui du parc de 7 machines de Courant, objet d'une enquête publique également en cours), projets promettant indéniablement l'**altération de la "respiration paysagère "** (pour reprendre l'expression du schéma régional éolien) et un **effet de saturation** .

*Nachamps/Courant , Saint-Loup et Bernay /Breuil/ Puyrolland

3. J'estime par ailleurs que :

- le cadre de l'exploitation d'un parc éolien ne se limite pas aux communes d'implantation mais englobe les communes limitrophes, dont il ne s'agit pas seulement de recueillir l'avis simple sur le projet mais l'**avis conforme**, en d'autres termes le **consentement**; en effet, pour ma part, si ces communes ont pleine compétence sur leur périmètre délimité, le territoire élargi dans lequel s'insèrent les tours est un espace collectif et partagé.

- ainsi, le récent parc éolien Nachamps /Courant et le prochain parc de Saint-Loup apportent la contribution suffisante du secteur au Mix énergétique et impacte les habitants de " l'intercommunalité rapprochée " et que c'est sur cette base que le conseil municipal de Nachamps a en son temps rejeté une 2ème offre de promoteur éolien, émis un avis défavorable au projet de parc

Bernay/ Breuil/ Puyrolland et vient de faire de même ce 14 février pour les 2 projets soumis présentement à enquête publique (Bernay et Courant).

4. Je requiers, en considération d'une sorte d' "**équité devant les contraintes publiques** ":

- l'institution à très court terme d'une procédure visant à transférer au moins à l'échelon du département l'interception des approches de promoteurs ;
- une répartition **plus juste** et harmonieuse à l'échelon régional et territorial (y compris à celui des Vals de Saintonge qui ne manquent pas de couloirs venteux favorables) des implantations de parcs éoliens, de manière à dépasser le strict prisme des communes d'accueil et les contingences financières trop influentes ;
- **en conclusion, le rejet du présent projet par le Préfet, dont il est légitime d'attendre qu'il soit le régulateur éclairé des initiatives locales, au nom de la simple sauvegarde du cadre de vie qui n'est pas le moindre des enjeux environnementaux.**

christian karpinski

Sujet : [INTERNET] Soutien _ Ferme Eolienne des Goies de Parança

De : <helene.faucon@engie.com>

Date : 18/02/2020 13:22

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame la Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre du projet de la Ferme Éolienne des Groies de Parança en Charente-Maritime, nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe notre courrier de soutien.

Nous restons à votre écoute pour toute information complémentaire.

Bonne réception,

Cordialement,

Hélène FAUCON

INEO ATLANTIQUE

Agence Réseaux Vienne Deux-Sèvres

helene.faucon@engie.com

Tel 05.49.32.97.97



ENGIE Axima, ENGIE Cofely, ENGIE Ineo
et ENGIE Réseaux deviennent ENGIE Solutions

engie-solutions.com

282 Rue Jean Jaurès
79000 NIORT

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message

ENGIE Mail Disclaimer: <http://www.engie.com/disclaimer/>

— Pièces jointes : —

18.02.20 SOUTIEN PROJET EOLIEN GROIES PARANCAY.pdf

30 octets



Mairie de Bernay Saint Martin
Madame Le Commissaire Enquêteur,
46 Grande Rue
17330 BERNAY SAINT LARTIN

Niort, le 18 Février 2020

Objet : Soutien au projet éolien

Madame le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 100 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

Ainsi, le projet éolien de la Ferme Éolienne des Groies de Parançaÿ entre parfaitement dans cette dynamique. Développer le parc éolien c'est :

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixe la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050. **Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.**

Ineo Atlantique
Agence Réseaux Vienne Deux-Sèvres – Centre de travaux de Niort
282 rue Jean Jaurès – 79000 Niort – France – T +33 (0)5 49 17 23 23
Ineo Atlantique : SNC au capital de 1 202 281,50 euros – RCS Nantes 414 799 296 – TVA INTRACOM FR32 414799296
Siège Social : 7 rue Ampère – 44240 La Chapelle-sur-Erdre, France

ENGIE Axima, ENGIE Cofely, ENGIE Ineo et ENGIE Réseaux deviennent ENGIE Solutions

- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du Territoire j'apporte mon soutien plein et entier au projet éolien de la Ferme Éolienne des Groies de Paranzay en Charente-Maritime.

En effet, ce projet représente pour notre Société l'équivalent de 3 mois d'activité sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Je vous prie d'agréer, Madame le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

M Alexandre SANS
Directeur D'Agence



Sujet : [INTERNET] Soutien Ferme Eolienne des Goies de Parança

De : <helene.faucon@engie.com>

Date : 18/02/2020 13:34

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame la Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre du projet de la Ferme Éolienne des Groies de Parança en Charente-Maritime, nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe notre courrier de soutien.

Bonne réception,

Cordialement,

Hélène FAUCON

INEO ATLANTIQUE

Agence Réseaux Vienne Deux-Sèvres

helene.faucon@engie.com

Tel 05.49.32.97.97



ENGIE Axima, ENGIE Cofely, ENGIE Ineo
et ENGIE Réseaux deviennent **ENGIE Solutions**

engie-solutions.com

2 Route des Vallées
Bonneuil de Verrines
79370 Celles sur belle

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message

ENGIE Mail Disclaimer: <http://www.engie.com/disclaimer/>

— Pièces jointes : —

18.02.20 SOUTIEN PROJET EOLIEN GROIES PARANCAY AD.pdf

30 octets



Mairie de Bernay Saint Martin
Madame Le Commissaire Enquêteur,
46 Grande Rue
17330 BERNAY SAINT LARTIN

Celles sur Belle, le 18 Février 2020

Objet : Soutien au projet éolien

Madame le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 100 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

Ainsi, le projet éolien de la Ferme Éolienne des Groies de Parançaÿ entre parfaitement dans cette dynamique. Développer le parc éolien c'est :

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixe la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050. **Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.**

Ineo Atlantique

Agence Réseaux Vienne Deux-Sèvres – Centre de travaux de Celles-sur-Belle
2 Route des Vallées – Bonneuil de Verrines – 79370 Celles-sur-Belle – France – T 05 49 32 97 97
Ineo Atlantique : SNC au capital de 1 202 281,50 euros - RCS Nantes 414 799 296 – TVA INTRACOM FR32 414799296
Siège Social : 7 rue Ampère – 44240 La Chapelle-sur-Erdre, France

ENGIE Axima, ENGIE Cofely, ENGIE Ineo et ENGIE Réseaux deviennent ENGIE Solutions

- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du Territoire j'apporte mon soutien plein et entier au projet éolien de la Ferme Éolienne des Groies de Paracay en Charente-Maritime.

En effet, ce projet représente pour notre Société l'équivalent de 3 mois d'activité sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Je vous prie d'agréer, Madame le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Antoine DEBENEST
Responsable d'Affaires Principal

